



Garde à vue pour menaces téléphoniques sur téléph portable

Par **printemps38**, le **16/04/2009** à **14:31**

Bonjour,
Mon fils de 19 ans a été convoqué à la gendarmerie car une personne a porté plainte car elle recevait des coups de fils menaçant et insultant venant du n° de portable de mon fils ; celui-ci nie ces coups de fils et ne connaît même pas la personne.
Est-il possible que quelqu'un puisse s'approprier un numéro de portable de quelqu'un ?
Les gendarmes ont menacé mon fils de le mettre en garde à vue.
Comment peut-il prouver son innocence ?
Mon fils aurait aimé une confrontation avec la personne, comme ça elle aurait vu que ce n'était pas la voix de son agresseur verbal, et elle aurait vu aussi qu'elle ne connaissait pas mon fils, mais les gendarmes ne veulent pas.
Quelle peine peut-il encourir ?
En vous remerciant.
Une maman inquiète